

# La durée des séjours a baissé

**FRIBOURG** • Pour la première fois depuis trois ans, le nombre de nuitées passées au centre d'accueil de nuit de La Tuile a diminué. Pour son directeur, Eric Mullener, c'est un succès.



Le centre d'accueil de nuit de La Tuile héberge chaque année quelque 500 personnes.

ALAIN WICHT-A

## MARIELLE SAVOY

«Les résultats sont encourageants!» Eric Mullener, directeur de l'association La Tuile, est satisfait. Pour la première fois en trois ans, le nombre de nuitées enregistrées par le centre d'accueil d'urgence fribourgeois situé à la route de Marly a baissé. Une diminution de près de 9% par rapport à 2014 et qui est directement liée à l'existence, depuis 2013, du service Urgence 24h – soit quatre studios destinés à des personnes qui ne peuvent se contenter d'un hébergement uniquement nocturne, en raison d'une santé fragile par exemple. Une partie des nuitées s'est ainsi simplement reportée sur cette structure périphérique.

Mais pour Eric Mullener, il s'agit bien d'un changement positif. «Cela permet de désengorger l'accueil de nuit et de garantir des places à tous les gens qui en ont besoin, y compris les non-prioritaires (ceux dont le dernier logement n'était pas situé dans le canton de Fribourg, ndlr).» Aux yeux du directeur, ces résultats prouvent donc l'utilité de la mise en place de structures adaptées à chaque situation.

## Des séjours raccourcis

Car le directeur tient à le rappeler: «L'accueil d'urgence doit être assuré, mais ce n'est pas une finalité. Il faut aussi proposer des moyens d'en sortir.» C'est pour cette raison que l'association a misé sur une amplification de l'offre périphérique ces dernières années. En plus d'«Urgence 24h», La Tuile a aussi augmenté en 2013 le nombre de ses logements accompagnés et celui-ci va encore grandir d'ici fin mai avec l'ouverture de la maison acquise par l'association à la rue Marcello («La Liberté» du 20 novembre

2015) et la mise à disposition d'un appartement par la commune de Villars-sur-Glâne. En 2014, l'institution a en outre engagé une assistante sociale qui accompagne les usagers du centre d'accueil d'urgence pour les aider à sortir de leur situation précaire.

Des mesures qui paient, puisque les dernières statistiques de l'association mettent aussi en évidence une diminution des séjours de longue durée. Ainsi, les nuitées cumulées des ressortissants cantonaux ayant effectué des séjours de plus de trois mois à La Tuile ont baissé de plus de 11% durant l'année écoulée. «Nous ne pouvons agir sur le nombre de personnes que nous accueillons (celui-ci est stabilisé à environ 500 par année depuis trois ans, ndlr). Mais améliorer la recherche de solutions permet de réduire la durée de leurs séjours. Et c'est déjà une amélioration de leur situation», commente Eric Mullener.

## Restrictions nécessaires

Pour éviter que les usagers de La Tuile ne restent trop longtemps à l'accueil d'urgence, l'association a changé son système en 2013. Jusque-là, il était possible de cumuler quatre séjours de 90 nuits espacés chaque fois d'un mois de pause. Désormais, après trois fois 90 jours passés au centre d'accueil de nuit, les personnes doivent attendre une année avant de pouvoir revenir. «Mais sur les dix personnes qui ont été concernées par cette pause, 90% ont trouvé une solution durant l'année en question», explique le directeur. «Nous voulions dynamiser la situation pour ces personnes. Et ces chiffres sont la preuve que s'il faut accroître l'aide, des restrictions sont parfois utiles!»

## L'ANNÉE 2015 EN CHIFFRES

En 2015, La Tuile a accueilli 501 personnes, dont 85% étaient des hommes. Le centre d'accueil de nuit met 28 lits à disposition des gens en situation de détresse. A cela s'ajoutent quatre places dans les studios Urgence 24h – qui accueillent des personnes ayant aussi besoin d'un toit la journée –, et 15 places dites «de transition», dans des logements accompagnés à Fribourg, Bulle et Villars-sur-Glâne. Ces derniers répondent aussi à une demande puisque

leur taux d'occupation est de 90%.

**Finalement**, cinq personnes qui ont réussi à acquérir une situation considérée comme «stable», bénéficiant d'un suivi à leur propre domicile de la part de l'association. Et pour son directeur Eric Mullener, ce système est un succès: «Nous arrivons à faire face à toutes les demandes car nous avons mis en place des structures qui permettent aux gens de repartir après un certain temps.» MS

## VILLAZ-SAINT-PIERRE

### Le directeur du Vivier est parti

#### FLORA BERSET

Bernard Chassot n'est plus directeur et administrateur du parc technologique du Vivier, basé à Villaz-Saint-Pierre. L'information est parue cette semaine dans la «Feuille officielle suisse du commerce». L'ancien directeur a démissionné pour relever un nouveau défi professionnel. Il a été nommé directeur commercial chez AEL Facility Management, à Granges-Paccot. La transition s'est passée «en douceur». Bernard Chassot a travaillé pour le parc technologique à mi-temps durant un an, jusqu'à la prise de ses nouvelles fonctions à 100% au début de l'année.

Après avoir passé près de cinq ans à la tête de la zone industrielle, qui accueille désormais 26 sociétés, Bernard Chassot part en étant satisfait du travail accompli: «Le bilan est très positif dans le sens où la construction de l'infrastructure du parc technologique et sa mise en place correspondent à la concrétisation de la vision du CPA Group». Persuadé que Le Vivier répond à un besoin, il ajoute: «Il s'agit d'un très bel écrin pour l'implantation de nouvelles sociétés dans le canton de Fribourg».

**Aucun successeur** n'a été désigné pour le remplacer. «Les tâches ont été réparties entre les administrateurs du Vivier et le personnel de la holding», précise Christophe Fragnière, directeur général du CPA Group. I

## MÉMENTO

### GRAND FRIBOURG

- > **AÎNÉS** Les mordus du jass ont rendez-vous chaque vendredi après midi. Cafétéria Foyer Beauséjour à Fribourg. Renseign.: 026 322 36 26.
- > **PRO SENECTUTE** Tchuckball chaque vendredi 16h-17h30. Salle des sports du Platy, Villars-sur-Glâne. Rens. 079 720 87 41, 026 347 12 40.
- > **FRANÇAIS** Le pratiquer en partageant un moment de convivialité. Espacefemmes, 13h45. Infos 026 424 59 24.
- > **SOUPE OUVERTE** Les Verts-Ville de Fribourg convient les habitants des quartiers de la ville à partager une soupe, dans le cadre de la campagne électorale 2016. Salle de paroisse Ste-Thérèse, Jura, samedi, 12 h.

### SUD

- > **CAFÉ PSYCHO** Tout public. Café Les Halles, rue de la Promenade 44, Bulle, samedi, 9h30. Inscript.: solene.laurenceau@gmail.com.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Treyvaux en 100% LED

#### THIBAUD GUISSAN

Le village de Treyvaux parie sur le 100% LED. La commune a entièrement assaini son éclairage public, après un investissement de l'ordre de 130 000 francs.

L'opération, qui a permis le remplacement de 39 ampoules à vapeur de mercure et de 127 ampoules à vapeur de sodium ou d'iodes métalliques, s'accompagne d'une réduction de la puissance des luminaires durant une partie de la nuit: de 20% entre 23h et minuit, et de 50% entre minuit et 5h. Toutes ces mesures permettront une économie d'électricité de 70%, communique Groupe E et la commune. Plus de 90 000 francs devraient être épargnés sur vingt ans.

**Dans la zone** de desserte de Groupe E, Treyvaux est la première commune du district de la Sarine à faire le pas, indique Groupe E. Une opération similaire est en cours de réalisation à Marly. Treize autres communes

fribourgeoises desservies par Groupe E, principalement broyades et singinoises, sont déjà éclairées à 100% par des LED.

**Groupe E** a participé à hauteur d'un tiers (environ 40 000 francs) dans le projet de Treyvaux. Un apport tiré du programme d'assainissement de l'éclairage public lancé en 2010 par Groupe E. Cette aide, d'un montant total de 9 millions, profitera à 168 communes fribourgeoises, vaudoises et neuchâteloises. Par ailleurs, Treyvaux a bénéficié d'un apport de 10 000 francs de la part du programme national d'encouragement effeSTRADA, soutenu par l'Office fédéral de l'énergie.

**Depuis 2015**, la vente et l'installation de lampes à vapeur de mercure sont interdites en Suisse. Les communes ne sont toutefois pas obligées de remplacer les ampoules à vapeur de sodium ou d'iodes métalliques. I

## JUSTICE

### Six ans pour avoir violé une handicapée

#### MARC-ROLAND ZOELLIG

Pour avoir détruit la vie d'une jeune fille handicapée, un homme de 30 ans a écopé hier de six ans de prison. Le Tribunal de la Sarine a reconnu ce Portugais coupable de viols aggravés et d'actes d'ordre sexuel commis, en commun, sur une personne incapable de discernement ou de résistance. Avec un de ses copains, il avait forcé sa victime, alors âgée de 20 ans, à entretenir des relations sexuelles dans un appartement fribourgeois en été 2012 («La Liberté» du 16 janvier). Le complice, souffrant lui-même d'un retard mental et s'étant contenté de jouer les suiveurs dans cette sordide affaire, a écopé quant à lui de 20 mois de prison avec sursis pendant deux ans.

**Après plusieurs années passées** en institution, la victime était parvenue à acquérir une certaine autonomie et se rendait tous les jours en transports publics à son travail dans un établissement spécialisé. Elle avait fait la connaissance de son futur violeur lors d'une sortie en boîte à Fribourg.

Dans son esprit enfantin – elle souffre d'une maladie génétique induisant un retard mental sévère –, elle avait très vite considéré ce Portugais comme son petit copain et l'avait

suivi dans l'appartement d'une connaissance du jeune homme. Là, son «petit ami» lui avait imposé une relation sexuelle non protégée avant de la «proposer» spontanément à deux de ses amis présents dans la chambre. Traité de «lâche» par le violeur, l'un d'eux avait fini par s'exécuter avant de s'interrompre lorsque la jeune fille avait crié «stop».

**Le lendemain**, le sinistre «petit ami» avait donné rendez-vous à sa conquête en ville avant de l'emmener dans un bois pour abuser d'elle une nouvelle fois. Puis il l'avait vendue, littéralement, à un homme dont la justice n'a pas retrouvé la trace et qui l'avait violée brutalement dans un espace arborisé à l'extrémité de la rue Louis-d'Affry. Détruite psychologiquement par ces actes abjects, la jeune handicapée n'ose aujourd'hui plus quitter son institution et a perdu le peu d'autonomie qu'elle avait pu acquérir à force de travail.

Dénonçant les «circonstances immondes et sordides» dans lesquelles les abuseurs avaient assouvi leurs desseins «égoïstes et odieux», le président du tribunal Jean-Marc Sallin a invalidé leurs affirmations selon lesquelles ils ne se seraient pas rendu compte

que leur victime était handicapée. «Il suffit de la voir et de l'entendre durant quelques minutes pour s'en convaincre», a-t-il estimé. La maladie dont souffre la jeune fille engendre en effet aussi des troubles de la coordination motrice ainsi que des traits faciaux caractéristiques, en particulier un strabisme prononcé.

Le tribunal a ordonné la mise en détention immédiate du «petit ami» pour prévenir tout risque de fuite. Une copie du jugement rendu hier sera adressée au Service de la population et des migrants. Le trentenaire devra par ailleurs suivre un traitement psychologique ambulatoire derrière les barreaux. Lui et son coaccusé ont encore été astreints à verser respectivement 15 000 et 8 000 francs d'indemnités pour tort moral à leur victime.

**Entendue par** une policière spécialement formée, la jeune handicapée – qui n'avait encore jamais eu de relations sexuelles avant son viol abject – a fait une description claire de ses abuseurs et des actes qu'elle a subis. Les juges ont privilégié sa version au détriment de celles des deux prévenus, qui se sont «chargés» mutuellement tout en minimisant leur propre implication. I